

Communiqué *de presse*

Mardi 20 juillet 2015

Joëlle Servaud-Traniello est nommée Directrice générale de la Carsat Midi-Pyrénées

Joëlle Servaud-Traniello succède à Francis De Block, nommé Directeur de la Carsat Nord-Picardie après 8 années passées à la Direction de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Midi-Pyrénées.

Montalbanaise d'origine, Joëlle Servaud-Traniello, 46 ans, diplômée de l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale en 1995, a effectué un parcours de plus de 20 ans au sein de la Sécurité sociale. Elle occupait précédemment le poste de Directrice de la Branche Retraite et entreprises de la Carsat Aquitaine.

La Carsat* Midi-Pyrénées aux côtés des salariés, des entreprises et des retraités

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Midi-Pyrénées, organisme de Sécurité sociale, remplit trois grandes missions de service public pour être aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite :

1. Préparer et payer la retraite par répartition : Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à la carrière des assurés. Elle informe les salariés tout au long de leur vie professionnelle.

Au moment du passage à la retraite, la Carsat conseille les futurs retraités et facilite leurs démarches. Elle calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois. Interlocuteur unique des entreprises, elle les accompagne pour établir leur déclaration annuelle de données sociales.

2. Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie : La Carsat conseille et aide les assurés fragilisés dans la recherche de solutions adaptées à leur situation (sensibilisation sur les questions de santé, les démarches liées aux soins, prévention du risque de désinsertion professionnelle, dispositifs favorisant le retour à domicile après une hospitalisation).

3. Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail : La Carsat coordonne et développe la prévention des risques Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP). Elle cible des activités à risque, intervient dans les entreprises et auprès des branches professionnelles. Elle propose une offre de formation, une offre documentaire ainsi que des dispositifs d'aides financières pour soutenir le développement de la prévention dans les entreprises.

Contact presse : communication@carsat-mp.fr

Retrouvez l'ensemble des informations et services sur : www.carsat-mp.fr

* La loi du 21 juillet 2009 "Hôpital, patients, santé et territoire" a transféré la mission des Caisses régionales d'assurance maladie (Cram) relative à la politique sanitaire et médico-sociale aux Agences régionales de santé (ARS). Avec cette loi, les Cram sont devenues les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat).